

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Prix de l'Abonnement: LYON, 8 fr. 50 c. 16 fr. 50 fr. DÉPARTEMENTS, 12 fr. 22 fr. 40 fr. Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du Peuple Souverain, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Lyon, 16 Mai 1848.

Au train dont vont les choses, il est facile de prévoir que la victoire de Février est loin de répondre à l'attente du peuple qui l'a faite. Nous avons, comme sous la monarchie, une chambre de fonctionnaires, d'avocats, de modérés; seulement la légitimité y compte un plus grand nombre de représentants; quant au parti républicain (nous entendons par là ceux qui veulent la vraie République, le mot et la chose), il est en telle minorité, qu'il est impossible de voir sortir d'un amalgame d'opinions si diverses, autre chose qu'un gâchis, un semblant de constitution qui ne constituera rien, si ce n'est peut-être de nouveaux privilèges. Ne vient-on pas déjà de donner au président de l'assemblée nationale un pouvoir discrétionnaire et dictatorial sans exemple dans les annales de la France, même aux époques les plus mauvaises?

Notre révolution a été étouffée dans son berceau: cette leçon nous profitera-t-elle une fois au moins? Semblable aux rois faibléants des premiers temps de la monarchie, le peuple, devenu souverain, laissera-t-il toujours à la discrétion des *maires du palais* le soin de ses propres affaires? Ne peut-il donc mener une révolution à bonne fin, achever l'œuvre qu'il sait si bien commencer? Toute sa science se borne-t-elle à construire des barricades et renverser les tyrans? Faut-il, cette fois encore, que d'autres escamotent à leur profit tous les avantages que sa victoire lui assurait?

Peuple, ton malheur vient de ta bonté et de ta trop grande confiance. Tu ne fais les choses qu'à demi; l'édifice à peine construit de tes mains, tu charges d'autres citoyens plus habiles, selon toi, de la partie des décors et des ameublements et c'est à ceux-là seuls qu'il profite. Ils s'installent dans les palais dont toutes les pierres portent l'empreinte de ton sang et de tes sueurs. Cet ordre de choses doit cesser: vois tes bons mandataires se pavanant dans les chaises curules que tu leur a données! Regarde s'ils s'occupent de toi le moins du monde? En une seule séance un club d'ouvriers rédige une constitution parfaite, où les droits de chacun, les principes de justice et d'égalité sont tracés d'une manière ferme, claire et précise; et ces grands citoyens à 25 fr. par jour, que font-ils là-bas? Qu'ont-ils fait durant leurs dix premières séances? Un règlement intérieur, dans lequel ils prennent adroitement et avec art toutes les mesures qui doivent les soustraire à ton contrôle. Ils ont si peu le temps de s'occuper de toi, qu'eux, tes commis, se déchargent sur un cinquantième d'entre eux de la tâche ardue d'élaborer un projet de charte quelconque.

Quand le concours de toutes les intelligences est nécessaire, dix-huit capacités plus ou moins éprouvées vont nous bâcler une constitution. Tu n'as plus même le droit, toi souverain, de venir leur communiquer tes ordres, tes désirs; la barre t'est interdite; pétitionne, si tu veux, et tes plaintes seront envoyées à l'examen des bureaux, où on les enterrera. Le juste-milieu est aujourd'hui ce qu'il a toujours été; disons mieux, il a gagné du terrain et tu es moins avancé en ce moment qu'il y a bientôt trois mois.

Réveillez-vous de votre léthargie, ô vous tous qui ne connaissez des révolutions que le mauvais côté, la misère et la faim, suite inévitable des grandes commotions. Comprenez enfin toute la valeur et la portée de ces mots: EGALITÉ, FRATERNITÉ. Si vous voulez fonder une République sérieuse, qui fasse vivre tout le monde et assure à chacun la plus grande somme de bonheur possible, montrez-vous, unissez-vous. Ce ne sont pas quelques concessions que nous demandons à la bourgeoisie, c'est un changement radical, complet, efficace; c'est une transformation totale de la société, c'est l'abolition de l'exploitation d'homme à homme; c'est l'aisance que procure le travail protégé et obligatoire; c'est le droit à la vie. Eh bien! ce n'est pas assez de demander tout cela; ne sommes-nous pas les maîtres? proclamons ces grands

principes, faisons-les prévaloir. Nous sommes deux cents contre un; crions tous ensemble, et qui pourrait étouffer notre voix? L'aristocratie refuse de nous élever à sa hauteur, abaissons-la jusqu'à nous, mettons-la à notre niveau. A ces conditions seulement la République est sauvée, et cette fois, du moins, notre révolution ne sera pas un enfant mort-né.

Le citoyen Emmanuel Arago, représentant du peuple, est envoyé en mission extraordinaire à Berlin, avec le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

En se présentant aux élections du département du Rhône, le brave citoyen Arago déclarait être dans la ferme intention de n'accepter aucune place. Voilà les hommes! Fiez-vous aux professions de foi.

Nous attendons que notre correspondance nous donne les détails de ce qui vient d'avoir lieu à Paris. Nous déclarons dans tous les cas que tout attentat à la représentation nationale est un crime. Les députés ne sont pas inamovibles. Si le peuple s'est trompé, si ses choix sont mauvais, comme cette fois, par exemple, il fera mieux une autre fois; voilà quelle doit être toute sa vengeance. Des manifestations aux voies de fait la différence est grande: par les premières, on instruit, on prévient ses mandataires, ses commis; par les secondes, on déshonore et l'on gâte la meilleure des causes.

Voici la dépêche télégraphique affichée ce matin sur nos murs:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 15 mai 1848.

Une tentative insensée a eu lieu contre l'assemblée nationale, mais sans aucun succès. L'assemblée a repris ses séances. Le gouvernement prend des mesures énergiques.

Pour copie conforme:

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Martin BERNARD.

TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Nous avons nommé des représentants pour faire une constitution, ou quelque chose, du moins; et ils ne font rien. Nous nous trompons, ils s'occupent de leur sûreté personnelle. Non contents d'avoir des armes à leur service, ils confient à leur président un pouvoir que jamais roi n'a osé ambitionner. Sans signature ministérielle, sur une simple terreur imaginaire, toute la France est au service d'un seul homme, et si son ordre est injuste, peu importe, obéissez ou vous serez condamné. Ont-ils donc quelque contre-révolution en vue, ces gens qui prennent tant de mesures? Est-ce pour cela que nous les avons envoyés à Paris? Que font-ils là-bas?

Écoutez la *Commune de Paris*; voici ce qu'on lit dans son numéro du 13:

« L'assemblée poursuit son œuvre d'insignifiance et de monotonie.

« Le débat a roulé aujourd'hui sur la formation de la commission chargée d'élaborer un projet de constitution. Le citoyen Vignerte voulait qu'elle fût composée de dix-huit membres, dont neuf auraient été nommés par les bureaux et neuf autres par l'assemblée. Le citoyen Corne, le député de l'opposition dynastique, était d'un autre avis. Tel voulait une commission de cent cinquante membres, tel autre n'en demandait que trente-six; enfin, sur la proposition du commis Crémieux, l'assemblée a adopté le chiffre de dix-huit membres nommés par elle.

« Cela s'est fait au milieu d'un tumulte qui assimile l'assemblée à une bande d'écoliers indisciplinés. Le

président Buchez sonne et ressonne; tous les commis parlent à la fois, ils assiègent la tribune par douzaines. Ce sont des vociférations impossibles à décrire. En vérité, nous attendions plus de dignité de la représentation venue pour fonder la démocratie. A la voir, on se croirait transporté aux beaux jours où la cohorte moutonnante de Pritchard étouffait la voix de l'opposition sous le bourdonnement incessant de ses 223 grosses cloches.

« Cependant la situation est grave, très-grave. Puissent les commis du peuple avoir au moins l'air de le sentir! Les travailleurs attendent. Le jour n'est pas loin peut-être où la patience leur deviendra impossible.

« Peuple, tu as offert trois mois de misère à la République. Cette héroïque parole doit être connue de tous aujourd'hui; nous la répéterons jusqu'au jour de l'échéance. Les avertissements n'auront pas manqué au pouvoir. Tant pis pour lui s'il se bouche les oreilles.

« Quoi qu'il fasse, il ne peut se soustraire à la nécessité qui l'accable.

« Attends donc, peuple; attends encore. La plupart de tes amis sont animés de bonnes intentions; mais venus trop récemment au milieu de toi, ils n'ont pas eu le temps de se reconnaître. Sans tarder ils viendront à ton secours.

« Pendant soixante-quinze jours, ton attitude a été trop belle, ta confiance trop magnanime, ta résignation trop stoïque pour qu'ils obéissent jamais à la réaction qui les sollicite vers les mesures désastreuses. Tiens ta promesse jusqu'au bout, et la justice aura vaincu. Tu es assez généreux pour accorder encore un délai de quelques jours.

« Redoute comme un péril les manifestations isolées, sans ensemble. Les réactionnaires de toute nuance ne cherchent qu'un prétexte. Méprise-les assez pour ne point le leur accorder.

« Le jour venu où l'espérance n'est plus permise, lève-toi tout entier et viens les assaillir de ta coalition formidable.

« Atomes séparés, les gouttes d'eau ne peuvent rien; unies, elle forment l'océan, à qui rien ne résiste. »

Italie.

Les nouvelles d'Italie suggèrent à la *Réforme* les lignes suivantes, conformes en tout point avec ce que nous disions hier au sujet de Charles-Albert:

Nous demandons au gouvernement de la République des explications sur ce qui se passe en Italie.

Voici les faits:

Charles-Albert a présenté la bataille le 6 mai à l'armée autrichienne qui la refusée. Un corps piémontais s'est emparé des villages de Sainte-Lucie et de la Croix-Blanche, deux positions avancées de Vérone; il y a eu un nombre assez considérable de tués et de blessés dans l'armée piémontaise, qui s'est accrue de la désertion des soldats italiens maintenus de force dans les rangs des Autrichiens.

Après s'être avancé sur les hauteurs qui avoisinent Vérone, après avoir remporté la victoire, au lieu de resserrer les Autrichiens qui s'étaient mis sous la protection du canon de la place, Charles-Albert a fait rétrograder ses troupes jusqu'à Somma Campagna.

Nous ne pouvons expliquer cette retraite après une victoire, que par l'intervention combinée de la France et de l'Angleterre. Il serait encore question de cette cession de Venise à l'Autriche... dont nous avons parlé hier.

Voici la preuve de la nouvelle entente cordiale de la France et de l'Angleterre; nous la trouvons à la fois dans le *Morning Chronicle* de Londres et dans l'*Alba* de Florence, qui n'ont pu s'entendre.

On lit dans le *Morning Chronicle*:

Il est encore permis d'espérer que l'Italie pourra échapper à une lutte sanglante et l'Europe au danger qu'entraînerait une telle lutte. L'Autriche peut reculer avec honneur, puisque l'Angleterre, son ancienne alliée, et la France, son ancienne rivale, se réunissent pour recommander une solution pacifique d'un état de choses qui laisse à l'Autriche peu d'espoir d'une reprise de domination, qui ne vaut pas ce qu'elle coûterait à conquérir, ni l'effort qu'il faudrait faire pour la garder.

On lit dans l'*Alba* de Florence:

Une personne digne de foi nous écrit de Milan que l'Angleterre aurait signifié au roi Charles-Albert « qu'il eût à s'arrêter à l'Adige et qu'on ne lui permettrait pas le passage sur l'ancien territoire de la république vénitienne. » Ainsi le gouvernement anglais s'offre comme médiateur dans la question italienne; et il voudrait conserver à l'Autriche une partie de l'Italie. Une ligne de l'Angleterre avec l'Autriche, une intervention quelconque dans les affaires d'Italie, entraînerait une guerre européenne bien plus terrible que celle du temps de Napoléon; elle accélérerait la réalisation de la prophétie de l'exilé de Sainte-Hélène: *Avant cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque.*

Où, certainement le mouvement républicain serait accéléré, et l'Angleterre ne pourrait qu'y perdre. Mais si la France trahit les peuples avec l'Angleterre, qu'advient-il de la République française elle-même? L'Autriche est perdue, les Italiens sont vainqueurs: qui donc serait assez osé pour dire aux massacreurs de Milan de s'arrêter, alors que la France, l'Italie, la Bohême et la Hongrie, toute la sainte phalange des révoltés peut donner la main à la Pologne?...

Nous persistons à demander des explications et des explications catégoriques. Quant aux Italiens, qu'ils n'aient qu'un cri: « La victoire ou la mort! » Le gouvernement de la République française sera bien forcé de les appuyer.

MILAN, 12 mai. — La ville de Parme vient de se déclarer pour la réunion à la Sardaigne. Voilà déjà un pas de fait; Charles-Albert en fera faire bien d'autres.

A Milan, on parle aussi d'une démonstration dans le même but. Gioberti, que nous avons toujours considéré comme le plus patriote de tous les Italiens, prépare de grands malheurs à sa patrie. C'est lui qui se fait le courtier, le champion fanatique de l'ex-carbonaro couronné. Que Dieu veuille sur nous!

Un courrier arrivé du camp près de Peschiera, annonce que toutes les pièces sont mises en batterie, et que tout est prêt pour l'attaque définitive sur toute la ligne.

LIVOURNE, 3 mai. — Nous avons eu ici un banquet à la française; des discours patriotiques ont été prononcés, et parmi un grand nombre de toasts, nous pouvons citer les trois suivants:

1. A l'union italienne, pour la mort des tyrans et pour la République.

2. Un des convives ayant voulu en porter un à Pie IX, sa voix a été couverte par les murmures partis de tous les points; plusieurs voix se sont écriées: C'est un traître; il favorise l'Autriche! ce n'est pas un vrai Italien, sa dernière allocution le prouve!

NEPOTISME.

Le népotisme n'est pas mort; le talent doit s'incliner devant la protection, sous la République comme sous la monarchie; on en sera convaincu en lisant ce qui suit:

« Un arrêté du citoyen Crémieux, ministre de la justice, a nommé un certain Isambert aux fonctions de substitut du procureur de la République à Paris.

« Un arrêté du citoyen Lamartine, ministre des affaires étrangères, vient de désigner un second Isambert comme agent diplomatique à Turin.

« Un arrêté du citoyen Crémieux avait, en outre, appelé à faire partie de la commission d'organisation judiciaire, un troisième Isambert.

« Les deux premiers ne seraient-ils pas fils du dernier, et ce dernier ne serait-il pas lui-même l'ex-député, conseiller à la Cour de cassation, qui, à un des derniers banquets, se trouvait blessé que la santé de Louis-Philippe ne fût pas portée officiellement; qui, enfin, fût si longtemps secrétaire de la fameuse réunion dite de la gauche dynastique et présidée par le grand Odilon Barrot? »

« Ne serait-ce pas, enfin, ce farouche républicain de je ne sais quelle date, qui vouait, le 22 février, les républicains à l'exécution universelle, et qui, le 20 avril dernier, recommandait aux suffrages des électeurs du département d'Eure-et-Loir; les républicains consciencieux qui s'appellent Desmousseaux de Givré, ou bien Goupil, maître des requêtes nommé par M. Martin (du Nord)? »

« Si ce que nous disons est exact et nous avons tout lieu de le croire, le dernier rejeton de cette race dynastique se trouvera bientôt, s'il ne l'est déjà, partie prenante au budget de la nation.

« Décidément, le parti Barrot a une influence incontestable auprès de quelques-uns des membres du gouvernement républicain. »

On lit dans la Réforme: « Une certaine agitation s'est manifestée hier au soir dans Paris: il y avait au Palais-National, sur la place, dans le jardin des Tuileries et le long des boulevards, des groupes nombreux où l'on discutait vivement la mesure qui renvoie la fête nationale du 14 au 21.

« Il est certain que les délégués des départements qui étaient déjà rendus pour la fédération, doivent être peu satisfaits de ce long retard; le peuple, de son côté, ne comprend pas les motifs qui ont fait reculer cette fête, et les chroniques font du chemin.

« Nous recommandons aux citoyens d'avoir du calme et de ne point se laisser entraîner aux grandes colères pour des banderoles et des processions: les énergies du peuple ne doivent appartenir qu'aux principes. »

Actes officiels. ASSEMBLÉE NATIONALE.

Décret sur les options et réélections.

Art. 1er. Les représentants élus dans plusieurs départements devront opter avant le 15 mai.

Art. 2. A défaut d'option, il sera décidé par la voie du sort, dans la séance du 16 mai, à quel département appartiendra le représentant qui n'aura pas opté.

Art. 3. Sur l'ordre du président de l'Assemblée nationale, la commission exécutive fera convoquer les électeurs des départements dont la représentation sera devenue incomplète.

Art. 4. Les nouvelles élections devront avoir lieu avant le 5 juin, et en Corse ainsi qu'en Algérie, s'il y a lieu, avant le 20 juin.

Art. 5. Il devra s'écouler cinq jours au moins entre les élections et la publication de l'arrêté qui en aura fixé l'époque précise.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 mai 1848. (Suivent les signatures.)

— Le ministre de l'intérieur, Considérant que le Conservatoire national de musique et de déclamation est destiné à former des artistes

lyriques et dramatiques; que telle est la pensée qui a déterminé sa création et ses accroissements; que sa destination le rattache essentiellement au théâtre dont il est pour ainsi dire le seuil.

Arrête:

Le Conservatoire national de musique et de déclamation rentre dans les attributions de la direction de la librairie et des théâtres, bureau des théâtres. Paris, 30 avril 1848.

Signé: LEDRU-ROULIN.

Voici le rapport soumis par le citoyen Elex au maire de Paris, sur la demande des membres du gouvernement provisoire, d'un projet de monument de notre glorieuse révolution de 1848.

Citoyen maire,

Vous m'avez chargé de faire un dessin du monument de la révolution de Février.

J'ai compris que la République avait besoin d'une place immense où le peuple réuni pût fraterniser aux jours solennels de la patrie; dans ces réunions civiques, il puiserait à flots les grandes idées morales de notre sublime devise: Liberté, Egalité, Fraternité.

Je vous proposerai, citoyen maire, le projet de décret qui va suivre (dont je vous ai déjà soumis la première idée le 20 mars de cette année).

Le Champ-de-Mars, monument de l'Egalité. — Le Champ-de-Mars, ce lieu aux grands souvenirs, serait entouré par un vaste amphithéâtre construit en pierre; des groupes, placés sur des piédestaux de distance en distance, retraceraient les faits les plus illustres de notre histoire.

Pont d'Iéna, monument de la Fraternité. — Le pont d'Iéna, qui relierait le Champ-de-Mars au monument de la révolution de Février, recevrait quatre statues placées à chaque angle du pont.

Ces quatre statues pourraient représenter les quatre époques de la France qui auraient le plus contribué à la fraternité. Au milieu du pont un bas-relief représentant le symbole.

La butte de Chaillot, monument de la Liberté. — Le monument de la révolution de 1848 sera placé sur le terre-plein destiné autrefois au palais du roi de Rome.

Il devra représenter les journées les plus mémorables de notre révolution de Février.

Ces journées sont:

1° Le 24 février, jour où la République a été proclamée, ratifiée par l'Assemblée nationale aux acclamations du peuple le 4 mai. Victoire de la liberté.

2° Le 4 mars, jour des funérailles, inauguration publique du symbole de la fraternité, ratifié le 20 avril par l'armée et la garde nationale, qui reçoivent des membres du gouvernement provisoire leurs drapeaux au milieu des embrassements fraternels du peuple qui les entoure.

3° Le 17 mars, jour de la manifestation du peuple en faveur de l'Ordre et de l'Egalité.

Ce monument pourrait être mis au concours parmi les hommes seulement qui ont donné le plus de preuves de talent.

Je préférerais une commission exécutive chargée des projets et dessins, formée partie par l'élection des artistes entre eux, partie nommée par le pouvoir exécutif, choisie parmi les architectes, les ingénieurs, les sculpteurs et les peintres les plus éminents. Les dessins, sur une grande échelle, sortis de cette commission, seraient soumis pendant un mois aux observations du public.

L'exécution du monument demandant le concours de presque tous les corps d'Etat, fait sous l'influence de l'enthousiasme républicain, deviendrait le monument le plus national de la France.

Agréez, citoyen maire, l'assurance de mes sentiments de fraternité.

A. ELEX,

Sculpteur et peintre à l'Institut.

Paris, 14 mai.

Le citoyen Em. de Girardin qui nous a impertinablement déclaré depuis deux mois que la paix européenne ne serait pas troublée, paraît entrevoir aujourd'hui que la guerre est à peu près devenue inévitable, et il appelle la déclaration de guerre qui ne tardera probablement pas longtemps un crime commis par le gouvernement pour enfoncer le secret de son incapacité criminelle.

Nous croyons qu'en effet la majorité de l'Assemblée nationale, composée de gens pacifiques et modérés, voudrait trouver un moyen d'éviter la guerre tout en venant au secours de la Pologne et en satisfaisant ainsi le vœu du peuple.

Malheureusement il n'est pas possible de concourir autrement à la délivrance de la Pologne qu'en faisant la guerre aux trois puissances du Nord.

On a raison sans doute d'hésiter avant de prendre une si grande détermination. Mais la France en République ne peut pas se soustraire à cette nécessité. Pendant dix-huit ans l'ancienne chambre des députés, malgré son origine aristocratique, réclamait tous les ans en faveur de la nationalité polonaise. Ses protestations étaient la risée de l'Europe. L'Assemblée nationale ne peut pas continuer un pareil rôle ridicule. L'empereur Nicolas et ses deux alliés de Berlin et de Vienne n'ont jamais voulu accorder la moindre attention aux réclamations diplomatiques des cabinets de Paris et de Londres et aux protestations parlementaires de la chambre des députés de France. Il n'y a donc plus qu'à sommer les trois cours du Nord de lâcher leur proie ou de leur déclarer la guerre.

L'Autriche et la Russie viennent de signer un traité relativement à la question des bouches du Danube regardée depuis longtemps comme insoluble. Les négociations, reprises vers la fin de mars, ont été terminées en quelques jours. On regarde ce fait comme le symptôme d'un rapprochement entre la Russie et l'Autriche.

Le prince et la princesse de Joinville sont attendus cet été à Rio de Janeiro. On disait que l'empereur avait l'intention d'offrir à son beau-frère le commandement de toutes les forces navales du Brésil. Mais ce projet rencontre de l'opposition dans son conseil à cause de la jalousie de l'Angleterre, qui ne veut pas qu'une nouvelle

marine s'élève dans cette partie du monde.

— Les gardes nationales de Rouen et du Havre, et celles d'un grand nombre de localités situées dans un rayon de 25 lieues de Paris, étaient arrivées hier soir pour assister à la fête de la concorde. Ce matin les gardes nationales de plusieurs communes de la banlieue sont arrivées également à Paris, où elles ont appris que la fête était remise.

— Dans les dernières séances du club Blanqui, un des orateurs a demandé que le peuple en vint immédiatement à l'action. Il veut que le peuple aille présenter à l'Assemblée nationale son ultimatum sur certaines questions, et qu'il en réclame un oui ou un non: c'est tout au plus s'il veut qu'on lui accorde dix jours pour délibérer avant de rendre sa réponse. Mais le président du club, M. Blanqui lui-même, a pris deux jours de suite la parole contre cet orateur, en déclarant qu'il serait imprudent de brusquer ainsi les choses; que les masses des ouvriers n'ont pas encore de principes arrêtés, et qu'en voulant aller si vite on risquerait de tout compromettre. On a cru un moment, hier soir, qu'une scène violente allait éclater parce qu'un individu est venu soutenir les idées de M. Blanqui, et qu'il a demandé si le premier des orateurs ne jouait pas le rôle d'un agent provocateur.

— Les rassemblements étaient encore très nombreux hier dans la soirée, aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, ainsi que sur les boulevards. L'ajournement de la fête, loin d'ajouter à l'irritation des esprits, était accueilli avec plaisir par les ouvriers qui se disaient entre eux: Du travail et du pain, mais pas de fête, puisqu'il n'y a pas d'argent pour la payer.

— La remise de la fête au 21 a causé un désappointement général. Hier soir, des groupes nombreux, mais inoffensifs, rassemblés sur les boulevards, s'entretenaient fort vivement sur ce sujet.

Du reste, Paris était assez calme, et ce matin la tranquillité règne partout. Les délégués des départements se sont réunis en conséquence d'une invitation qui leur a été adressée, au jardin du Palais-National.

Dans la journée d'hier, au milieu du calme le plus profond, le rappel a été battu. Quelle pouvait en être la cause? Cette mesure était-elle motivée par la manifestation qui devait avoir lieu en faveur de la Pologne, et qui s'est accomplie, en effet, sans porter atteinte à l'ordre? Mais, disent beaucoup de personnes, pourquoi donc, par ce rappel intempestif, jeter ainsi l'alarme au sein d'une immense population, dont la confiance et la tranquillité sont le plus grand besoin, et qui a placé tout son espoir dans l'Assemblée nationale, gardienne de ses droits, de ses intérêts, et protectrice de la sécurité? Il serait bien temps que l'on cessât de convoquer la garde nationale à tout propos, et presque toujours sans utilité. Le droit de requérir l'assistance de la force armée ne devrait jamais être exercé qu'avec intelligence et discrétion.

— La Presse contient aujourd'hui un acte fulminant d'accusation contre le gouvernement. Elle le déclare traître à la patrie, ni plus ni moins. Elle l'accuse de vouloir enfoncer dans la guerre le secret de sa criminelle incapacité, etc., etc.

En vérité, nous serions presque tentés de dire que c'est abuser du droit d'écrire. On comprend à merveille une opinion vivement tranchée; on comprend qu'elle se traduise avec énergie. Mais lorsqu'elle revêt un caractère de violence effrénée, ce n'est plus de la vérité, c'est de l'absurdité. Supposer que le gouvernement, pour se soutenir, se réfugie dans un système de guerre universelle qui doit engloutir le peuple, ce n'est plus de la polémique, c'est de la déraison.

— On sait que la 12^e légion a protesté contre certaines déclarations publiques de son colonel, le citoyen Barbès, et le 15 mai encore une affiche provoquait contre lui une manifestation pour obtenir qu'il se démit du commandement. Le citoyen Barbès a publié une nouvelle réponse par laquelle il reconnaît qu'ayant toujours été d'avis que les hautes fonctions de représentant du peuple étaient incompatibles avec toute autre fonction, il aurait opté pour le mandat qui l'a envoyé à l'Assemblée nationale, mais qu'en présence de manœuvres contre-révolutionnaires, il croit devoir rester au poste que les bons citoyens de la 12^e légion lui ont confié.

— Par suite de la nouvelle circonscription des divisions territoriales, le nombre des directions de génie est réduit de 28 à 21.

— Nous apprenons à l'instant que les délégués des départements, qui sont arrivés à Paris, au nombre de sept ou huit mille, sans être informés de l'ajournement de la fête, et qui se sont, comme nous l'avons dit plus haut, réunis ce matin dans le jardin du Palais National, ont résolu d'envoyer au ministre de l'intérieur une députation pour lui expliquer le vœu que d'ici à mardi au plus tard, il y eût une revue générale de la garde nationale, et qu'ils en fissent partie, afin d'avoir l'occasion de fraterniser avec leurs concitoyens de Paris. Ils attendent la réponse du ministre.

— Les rassemblements devenant à chaque instant plus nombreux et moins calmes, l'autorité a donné l'ordre de battre le rappel dans le premier arrondissement: mais les tambours ont bientôt été arrêtés dans leur marche par les honnêtes rassemblements, qui ont crevé les tambours.

— Hier à ce lieu, à l'Hippodrome, le banquet de la 2^e légion.

Au nombre des convives étaient le général Petit, gouverneur des Invalides, les colonels des dragons, des lanciers et de la ligne; les officiers supérieurs des gardes mobile et républicaine, les ouvriers délégués des ateliers nationaux, des gardes nationaux d'Anvers avec leur colonel, le citoyen Laguery, d'autres gardes nationaux de départements, des gardes de marine et le citoyen Berger, maire du deuxième arrondissement. Les musiques de la 2^e légion et des dragons exécutaient des symphonies et des airs nationaux. Le citoyen Clément Thomas, colonel de la 2^e légion, a porté un toast au peuple; le citoyen Berger, à l'union de la garde nationale et de l'armée. La salle du banquet présentait un coup d'œil magnifique. Les tables étaient disposées circulairement, et tout autour, dans les tribunes, des dames, parées avec autant de goût que d'élégance, étaient spectatrices

de cette fête toute fraternelle. La plus franche gaieté et les sentiments du plus pur patriotisme animaient tous les convives.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 13 mai.

Présidence du citoyen Brenez.

Le citoyen Portalis : Vous adoptez le principe de la division du travail. C'est bien ! mais il faut que cette division soit la meilleure possible ; ainsi je proposerais que le premier comité portât le titre de comité de la justice, de la législation et des cultes ; ce mot des cultes me donne l'occasion de protester contre la formation d'un ministère spécial des cultes, ministère que la Restauration et la quasi-Restauration n'avaient pas osé créer. (Réclamations et rumeurs) Dieu merci, la liberté existe pour tous les cultes, pour tous ; la République est généreuse pour toutes les croyances, et tolérante ; je n'en veux pour preuve que la présence dans cette enceinte d'hommes qui ne se fussent pas présentés ailleurs, et surtout avec un costume prohibé par les lois (Rumeur.)

Le citoyen Lacordaire : Je demande la parole. (Mouvement.) Le citoyen Portalis : Nous les acceptons, mais à la condition qu'ils ne chercheront pas à s'en faire un piédestal. (Murmures.) L'orateur demande que le second bureau s'intitule comité du travail et du progrès. Pour les autres comités, il s'en tient au projet d'admission.

Le citoyen Lacordaire monte à la tribune. La séance continue.

Le citoyen Lacordaire : J'ai des grâces à rendre à l'Assemblée préopinante ; il a dit que la République avait pris sous sa sauvegarde un costume qui n'était pas entièrement conforme aux lois, qu'elle avait accepté et le costume et l'homme ; je l'en remercie et ne veux pas m'arrêter à sa phrase incidente, dans laquelle il disait qu'à une autre époque je n'aurais pas osé produire au grand jour ce costume sacré... Je me bornerai à dire incidemment qu'à toute époque j'aurais eu le courage de porter ce costume. J'ajouterai que j'ai la confiance que j'aurais réussi à toute époque à le faire accepter. (Très bien.)

On a parlé aussi de piédestal, d'ambition déguisée. Il n'y a pas d'autre piédestal que celui de la fraternité dont je porte l'habit, et c'est la République elle-même, la République triomphante et généreuse ; je dirai plus, la République juste qui l'a proclamé. (Très bien.)

Le citoyen Coquerel : Ce n'est pas à mon confrère et je m'empresse à dessein de ce nom que je veux répondre, mais à l'orateur qui l'a précédé. On a manifesté des craintes qui ne peuvent exister, et peut-être a-t-on eu tort de soulever ces alarmes : c'est un moyen de les faire naître. Il ne peut exister qu'un piédestal, et ce piédestal, c'est la tribune du haut de laquelle je vous parle. (Très bien.)

Je viens appuyer la formation du comité des cultes ; le droit pour chaque Français de servir Dieu suivant sa conscience, c'est là une conquête que nos pères nous ont transmise, et je ne pense pas qu'il y ait un seul Français qui songe à la répudier. (Très bien.)

Le comité des cultes aura à examiner une difficile question, celle des rapports du gouvernement avec les ministres des cultes. Je déclare que, quant à moi, je ne dirai rien dans le comité des cultes que je ne puisse répéter à cette tribune. (Très bien.) Je crois qu'un comité des cultes est indispensable ; il aura la tâche difficile de fonder la paix sans qu'il en coûte rien à la liberté et à l'ordre.

Le citoyen Em. Arago présente quelques observations pratiques relativement à la création d'un comité permanent de travail. Il adjure la chambre de décider, ainsi que l'a proposé le citoyen Portalis, la création d'une commission permanente.

Le citoyen Vivien : Dans ce cas, il y aurait lieu de réunir le comité de la législation civile et criminelle au comité de la justice.

Un membre : Je demanderais que la commission de travail que nous avons nommée fut confondue dans le comité qui va être créé.

Le citoyen Stourm : La commission ne voit pas d'inconvénient à la formation de ce comité.

Un représentant : Qu'on transforme la commission des travailleurs déjà nommée en un comité permanent.

Le citoyen Vivien : Je demande que la commission soit maintenue, et que, pour en faire un comité, on y ajoute vingt-quatre membres. (Oui ! c'est cela !)

Le citoyen Grandin : Il faudra que tous les comités s'occupent du sort des travailleurs ; c'est une question d'humanité qui les intéresse tous. (Oui ! oui !)

Le citoyen F. Lasteiry demande que les vingt-quatre membres complémentaires soient nommés par l'Assemblée.

Le citoyen Vivien propose, puisqu'on doit nommer un comité des travailleurs, et que cependant il ne faut pas augmenter le nombre des comités, de réunir en un seul les comités de la justice et le comité de législation. (Assentiment.)

Le citoyen Félix Pyat demande qu'on donne à un des comités le nom de comité des arts. L'Assemblée ne refusera pas d'accorder toute sa sollicitude aux arts, qui sont la gloire de la France. (Aux voix !)

L'Assemblée constituée décide à l'unanimité que le premier des comités sera celui des travailleurs.

Elle décide ensuite que le comité de la justice et celui de la législation seront réunis en un seul.

Elle décide aussi que le comité de l'intérieur appellera comité de l'intérieur et des arts.

Rien n'est changé aux autres parties de l'article premier du projet de décret de la commission du règlement.

L'article premier est voté dans son ensemble.

On passe à l'article 2.

Le citoyen Flocon, ministre du commerce, pose plusieurs questions à la commission au sujet de cet article : 1° chaque membre, pour prendre place dans le comité, sera-t-il exclu des quinze autres ? 2° combien de temps restera-t-on dans ces comités ? 3° pourra-t-on permurer, et comment ?

Le citoyen Ducoux : Un journal que je ne nomme pas, un journal dont je ne veux commenter ni l'esprit ni la rédaction, a publié un article duquel il résulterait que les questeurs avaient fait apporter dans l'enceinte de l'Assemblée nationale des armes et des munitions de guerre. (Bruyante interruption.)

Un représentant : L'Assemblée n'a pas besoin de fusils, elle n'en veut pas ! (Non ! non !)

De toutes parts : Assez ! assez ! aux voix !

On reprend la discussion de l'article 2 du projet du décret. Le débat devient tellement confus, qu'il est impossible de le suivre.

De toutes parts : Aux voix ! aux voix ! la clôture !

Un représentant monte à la tribune et veut prendre la parole malgré les cris de l'Assemblée. Plusieurs membres l'engagent inutilement à retourner à sa place.

Le citoyen Perrée : Je demande la parole. Voix nombreuses : Non ! non ! assez ! Le citoyen Perrée : Je demande la parole pour un rappel au règlement : elle m'appartient donc de droit... (C'est juste ! c'est juste !)

Plusieurs membres : A la tribune ! à la tribune ! Le citoyen Perrée, à la tribune : Le principe dominant dans toutes les assemblées, c'est que, quand un orateur a obtenu la parole, on ne puisse pas la lui ravir, on ne puisse pas la lui reprendre qu'il n'ait exprimé son opinion.

Mais l'Assemblée a toujours le droit, avant qu'un orateur prenne la parole, de déclarer qu'elle est suffisamment instruite... (Oui ! oui !)

Dans cette circonstance, je crois que l'attitude de l'Assemblée prouve qu'elle est suffisamment éclairée. (Mouvement.) D'ailleurs la clôture avait été demandée ; l'Assemblée devait être consultée ; elle ne l'a pas été ; l'orateur n'a pas obtenu la parole ; en insistant comme il vient de le faire, il a manqué de respect à l'Assemblée... Assentiment.) Je demande qu'il soit rappelé à l'ordre. (Très bien ! très bien !)

Plusieurs amendements présentés sur l'article 3 sont écartés à une forte majorité.

L'article 2 est adopté dans son entier.

Un débat est provoqué par le citoyen Flocon sur l'article 3.

L'article 3 est adopté.

L'article 3 est également adopté.

Le citoyen Léon Faucher propose à l'Assemblée de décider que les bureaux seront conservés ; pour cela il suffirait de remplacer ces derniers mots de l'article 3 : ou dans les comités par scrutin de liste, par ceux-ci : ou pour les bureaux qui sont au nombre de quinze, et qui sont renouvelés chaque mois par la voie du sort... (Appuyé ! appuyé !)

Après un court débat, on vote l'article 5 et dernier avec les modifications du citoyen Léon Faucher.

Le citoyen Flocon présente quelques considérations sur la rapidité avec laquelle on résout des motions importantes.

Le citoyen Flandin propose les additions suivantes :

Art. 6. Les comités sont permanents. Ils se rappellent par quart et par mois.

Art. 7. Chaque membre de l'Assemblée pourra assister sans voix délibérante, aux séances des comités.

La première partie de l'article 6 est adoptée, la seconde est rejetée.

L'article 7 est voté.

Le citoyen président : Je consulte maintenant l'Assemblée sur l'ensemble du décret.

Le citoyen Girer : Je demande l'ajournement. (Exclamations.)

Le projet de décret est adopté dans son ensemble.

Le citoyen Charbonnel engage l'Assemblée nationale à prendre des mesures pour venir en aide aux travailleurs de St Etienne, dont la misère est aujourd'hui extrême. La République a un devoir à remplir, c'est de conserver le droit qu'a chacun de vivre en travaillant ; elle n'y failira pas.

Le citoyen Chappuis adresse à l'Assemblée une pétition demandant qu'elle s'occupe du sort des condamnés politiques.

Sur la demande du citoyen Tillancourt, on décide que les bureaux nommeront des commissions chargées d'examiner les propositions relatives aux incompatibilités.

Après une courte discussion sur l'ordre du jour, la séance est levée à sept heures.

CHRONIQUE LOCALE.

Quelques citoyennes nous adressent une lettre tendant à porter à la connaissance du public leurs plaintes contre l'impossibilité où les met la concurrence, de gagner leur vie honorablement. Leur réclamation a été motivée par l'affiche placardée dans toute la ville, et où il est dit que l'on ouvrira, quai St-Antoine, à côté de la maison du Cercle musical, un magasin où l'on vendra pour 16,000 fr. d'habits confectionnés, à des prix tellement modiques qu'ils sont fabuleux.

« Sur qui pèse le rabais, disent les ouvrières ? sur nous, malheureuses ; on nous donne six sous pour coudre un pantalon ! Pour gagner 50 centimes, nous devons travailler depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Les ateliers nationaux sont un leurre ; on nous y promet du beurre et nous n'avons pas même du pain. Mais les femmes ne doivent pas se mêler de politique, elles doivent souffrir sans se plaindre ; et si elles manquent du nécessaire, elles ont deux ressources que l'homme n'a pas : la mendicité et la prostitution ! »

Que la fraternité ne soit pas un vain mot ! Au lieu de payer 30 centimes pour la façon d'un pantalon, que l'on donne 1 franc ; l'augmentation pèsera sur le consommateur, qui s'en apercevra peu et qui, dans tous les cas, n'a pas la prétention de se faire habiller gratis.

Nos ouvrières, rendues à la vie, ne seront plus exposées à la misère et au déshonneur ; elles pourront élever leurs enfants et béniront la République et la fraternité.

Par ordonnance du citoyen garde-des-sceaux, ministre de la justice, en date du 27 avril dernier,

Le citoyen Seriziat, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, a été nommé pour présider les assises du Rhône du deuxième trimestre 1848, qui s'ouvriront à Lyon lundi 22 mai courant, à huit heures du matin.

Assesseurs : les citoyens Quinson et Menouk.

Deux mille ouvriers sont, depuis quelques jours, occupés, sur la commune de la Guillotière, aux premiers travaux du chemin de fer de Lyon à Genève. Le gouvernement provisoire aurait-il résolu la création de ce chemin, et adopté le tracé par l'Isère de préférence à ceux par Nantua et Saint-Rambert ? C'est probable, puisque le chemin est commencé et que l'initiative lui en revient tout entière. Nous n'avons à blâmer ni le tracé préféré, ni l'emploi des ouvriers sans travail à des ouvrages aussi éminemment utiles ; mais nous nous

étonnons que le gouvernement songe à ouvrir des lignes secondaires de voies ferrées, quand les grandes artères ne sont pas achevées. Le percé de la montagne de Fourvières, qui doit compléter le chemin de Paris à Lyon, est plus pressant que le chemin de Genève ; eh bien ! ce percé ne pourrait-il pas donner de l'ouvrage à une grande portion des ouvriers occupés à la Guillotière ? et puis le chemin entre Avignon et Lyon est-il fait ?

A propos de l'ouverture du chemin de Genève, le Censeur se plaint qu'on ait fauché les prés, coupé les seigles verts, détruit les murs sans que nul expropriation ait constaté l'état des lieux, sans que nul jury ait prononcé et fixé l'indemnité à accorder aux cultivateurs. Les propriétés, dit-il, ont été envahies comme on ferait si on avait à se défendre contre une armée d'invasion, alors que la nécessité fait loi.

— Dimanche, sur la place Grenouille, le citoyen D. a voulu décharger un tromblon qu'il avait chargé jusqu'à la gueule. Comme il était facile de le prévoir l'arme a éclaté, et a blessé un grand nombre de personnes, brisé quelques carreaux de vitres dans le voisinage, endommagé des devantures de boutiques.

Quand donc finiront ces amusements dangereux ? quand donc notre ville cessera-t-elle de ressembler sous ce rapport à un camp de manœuvres ou à une école de tir ?

— Il y a quelques jours, un agent de police aperçut, dans un poste de la garde nationale, deux repris de justice, et ne sachant comment expliquer leur présence au milieu d'honorables citoyens, se doutant, en outre, de quelque coupable manœuvre, appela l'officier, et lui désignant les deux hommes suspects, il lui dit :

« Vous avez parmi vous deux bandits ; j'avais crié : Vive le communisme ! vous aurez soin de me faire conduire chez le commissaire de police par ces gaillards-là, et je fais mon affaire du reste. »

En effet, un quart d'heure après un homme en blouse se présentait devant le corps-de-garde et tenait les discours les plus anti-sociaux et les plus anarchiques. Il fut aussitôt saisi au collet, et les deux repris de justice eurent la mission de le conduire chez l'officier municipal. Il est inutile de dire le reste ; on devine que ces deux messieurs ont été réintégrés dans leur domicile celtulaire.

Bien joué, citoyen agent. (Salut Public.)

— Nous sommes priés d'enregistrer le fait suivant :

Le 13 mai, à quatre heures du soir, deux voitures chargées d'ustensiles propres à la fabrication des étoffes d'armures, appartenant aux citoyens Bonnet et comp., ont été arrêtées par les ouvriers du chantier national de Bellevue, qui les ont déchargées et brûlées. Après cette action, ils ont soustrait des décombres les fers et plombs fondus, qu'ils sont ensuite allés vendre à leur profit.

Il est faux, ainsi que l'a annoncé déjà un journal, que ces objets aient été envoyés à la campagne pour servir à la fabrication ; ils y étaient envoyés pour être simplement remisés, en attendant que le commerce eût repris et eût nécessité leur retour ; et parce que les citoyens Bonnet et comp., étant à fin de bail du local où ils étaient, voulaient se débarrasser ainsi d'une location inutile et considérable.

La justice est saisie de cette affaire, et les coupables, il faut l'espérer, seront punis selon la rigueur des lois, car, quels que soient les motifs qui aient dicté ce pillage, ils ne peuvent être excusés.

— La demoiselle Rosalie Revel, âgée de 36 à 38 ans, native de Lille (Nord), qui habitait Lyon il y a 20 ans, rue de la Barre, où elle faisait des casquettes, est invitée à se présenter au bureau de police de sûreté pour des renseignements qu'on a à lui communiquer.

— Le corps du jeune Secrète, qui s'est noyé le 11 de ce mois en se baignant, a été retrouvé le 14 vers les huit heures du matin. Son corps a été transporté au dépôt des morts, à l'Hôtel-Dieu.

— Samedi dernier, un commencement d'incendie a eu lieu dans l'appartement de la femme Wondière, rue Bellecordière, 21, au cinquième ; l'on s'en est rendu maître immédiatement. Le nommé Joannin a été arrêté comme en étant l'auteur.

— Un citoyen, nommé Jean Courbon, a été arrêté avant-hier au soir pour avoir tiré un coup de fusil dont la balle avait traversé un groupe de citoyens paisiblement réunis sous les arbres de l'Hippodrome. C'est vraiment un miracle que personne n'ait été atteint, et on ne comprend vraiment pas de pareilles imprudences sans intentions malveillantes.

— Avant-hier, entre sept et huit heures du matin, le citoyen Jousieux (Antoine) s'est précipité d'une croisée du deuxième étage de l'hôtel de la Drôme. Il est mort sur le coup, et son corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— La police a arrêté hier le nommé Pierre Guillo-mont, pour attentat à la pudeur, avec violence, sur la personne d'une jeune fille de onze ans.

— Malgré tous les efforts de la police qui, nous le re-connaissons, fait des prodiges, une foule de prostituées

continuent à se montrer le soir, dans nos rues et sur le seuil des portes d'allées. Ce scandale doit cesser; il le faut; nous espérons même que le gouvernement, qui a remplacé celui de la corruption, supprimera entièrement les maisons de tolérance. Il n'y en a pas dans les villages et les petites villes, et l'on ne s'en trouve pas plus mal.

AVIS. — Le 14 du courant, à Vienne (Isère), on a retiré du Rhône un cadavre du sexe masculin, dont les traits sont entièrement décomposés, par rapport au séjour dans l'eau qui doit remonter de dix à quinze jours.

Le cadavre ne porte aucune trace de violences. Taille 1 mètre 90 centimètres, cheveux noirs, courts et frisés; pantalon blanc, en coutil croisé; gilet à châle, poil de chèvre, à raies bleues et vertes, carreaux jaunes, boutons en cordonnnet; chemise en bonne toile de ménage, marquée V F, dont le col est d'une toile plus fine; gros souliers lacés; chaussettes en fil gris, marquées comme la chemise; cravate en soie noire, à dessins.

On a trouvé sur lui une lettre d'Annonay, en date du 20 décembre 1842, signée J.-C. Artry aîné, adressée à MM. Vitte frères, négociants, rue Petit-Soulier (aujourd'hui rue de Jussieu), à Lyon.

Cette lettre a rapport à un envoi de tonneaux de fromages, fait par les frères Vitte audit Artry, et que celui-ci aurait refusés.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du commissaire central de l'arrondissement de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville.

— Notre Grand-Théâtre est depuis plusieurs mois tombé entièrement; seul, le citoyen Barrielle, par un dévouement et une énergie peu commune, a fait face à l'orage et est resté à son poste. Recrutant des artistes partout où il en pouvait trouver, faisant des prodiges inouïs, des efforts surhumains pour reconstituer tant bien que mal une troupe quelconque, il est parvenu à procurer au public lyonnais, digne appréciateur de son talent, quelques délassements au milieu des grands événements politiques et l'occasion de l'admirer de nouveau; s'associant en outre à toutes nos fêtes patriotiques, sa voix en rehaussait l'éclat. Quand il entonnait le chant de la République, il portait l'enthousiasme dans tous les cœurs. Une société d'appréciateurs du talent du citoyen Barrielle, voulant lui témoigner sa gratitude pour le zèle qu'il a déployé dans ces circonstances difficiles, et de ce qu'il n'a pas désespéré de l'art au moment où l'on pouvait le croire anéanti et perdu sans retour, vient de lui offrir une couronne civique, et le citoyen Ch. DUYGÉ a en cette occasion composé les vers suivants :

Accepte, Barrielle, une simple couronne
Que l'amour du beau chant aux grands artistes donne;
En bons républicains, aussi nous te l'offrons.
La couronne de fleurs a pour toi deux fleurons.
Celui du sublime art dont tu t'es montré digne,
Celui du citoyen, pour ton front noble insigne.
Nous avons admiré, Barrielle, cent fois,
Les sons harmonieux de ta sonore voix;
Mais aussi ton courage ardent, patriotique,
Quand ta voix proclamait la sainte République,
Chantait la Marseillaise et l'hymne du Départ,
Au nom des citoyens, comme au nom du grand art.
Reçois donc ce présent; qu'il couronne ta tête;
Rappelle-toi ce jour, comme un beau jour de fête.
Joins ta voix à la nôtre avec fraternité
Et répétons en chœur: Vive la liberté!!!

Ch. DUYGÉ.
Ancien rédacteur de la Ruche Populaire.

SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

La société des Droits de l'homme et du citoyen a été reconstituée à Paris sous les auspices des républicains dévoués à la cause démocratique sociale. Immédiatement après, avis en a été donné à Lyon pour engager les anciens membres de cette société à les aider dans cette œuvre toute républicaine.

Leurs vœux ont été entendus, et nous sommes heureux de pouvoir leur annoncer qu'à la suite d'une nombreuse réunion, on a formé les premiers cadres, et que les citoyens Carle, Castel, Périé, Bernard-Barret, Favier, Barre, secrétaires; Murat, trésorier, ont été élus membres du comité provisoire pour le département du Rhône.

— Depuis que les bruits de guerre ont pris quelque consistance, le nombre des enrôlements volontaires est devenu considérable, et augmenterait si la guerre venait à être déclarée.

Départements.

Voici les détails que l'Echo Saumurois donne sur l'incendie de l'école de Saumur :

« Dimanche, vers deux heures de l'après-midi, tout Saumur était sur pied. Une épaisse fumée s'élevait au-dessus de la ville: le feu dévorait le vaste magasin à fourrages de l'école de cavalerie.

« Ce bâtiment, nouvellement construit, était rempli de foin, de paille et d'avoine. En un clin d'œil il a disparu dans les flammes, qui, subitement et sans qu'on ait rien aperçu auparavant, se sont élevées de plus de 10 mètres au-dessus des toits. La sentinelle qui veille à la garde du bâtiment et du fourrage, maints promeneurs qui, comme d'usage le dimanche, n'ont cessé d'aller et venir sur la levée, n'avaient rien vu qui annonçât ce terrible sinistre.

« Le feu a pris tout-à-coup avec une telle intensité que, malgré la promptitude des secours apportés par l'école, malgré l'empressement des habitants et le zèle intelligent des pompiers de notre ville, il a été impossible de sauver la plus minime quantité de fourrage, et de conserver la moindre partie du bâtiment; les murs exceptés.

« Cet incendie est-il dû à la malveillance ou à quelque incurie? C'est une question à laquelle personne n'oserait répondre catégoriquement. Cependant il est difficile de croire que la malveillance y soit étrangère. Le feu s'est manifesté partout à la fois: les flammes s'élevaient de tous les côtés en même temps; puis des hommes auraient été vus fuyant à toutes jambes peu d'instants avant le manifestation de l'incendie: un conducteur de la voiture de Cholet aurait rapporté que dimanche matin, vers neuf heures, alors que rien ne pouvait faire croire à un pareil sinistre, il aurait appris, sur la route même, que le feu était à Saumur.

« Tels sont les faits parvenus à notre connaissance; l'information judiciaire qui se poursuit activement, mettra peut-être sur la trace des coupables, si coupables il y a.

« Si le cœur s'attriste en pensant qu'il s'est trouvé peut-être des hommes assez pervers pour commettre un pareil crime, le cœur se réjouit aussi en voyant le zèle, l'union, de notre ville entière quand il s'agit du maintien de l'ordre. Dimanche, au plus fort de l'incendie, on apprend que le feu a également été mis à Bagneux; on croit que des malveillants, voulant faire un coup de main, ont incendié en divers endroits, pour disséminer les forces et faire diversion: tout aussitôt on bat le rappel, et la garde nationale en armes attend sur la place les ordres de ses chefs; l'artillerie est à la tête de ses canons.

« Ce n'était heureusement qu'une alerte; le feu de Bagneux n'était qu'un feu de cheminée, mais il a eu cet heureux résultat de prouver à tous l'union et par conséquent la force de notre cité.

« Le ministre qui vient d'arriver à l'école de cavalerie et qui a amené la destruction de tous les fourrages qui y étaient approvisionnés, oblige l'autorité militaire à chercher de nouvelles subsistances pour les chevaux.

« L'officier comptable va s'occuper immédiatement d'en faire chercher dans les campagnes; mais en attendant, et, pour pourvoir aux premiers besoins, le maire invite ceux de ses concitoyens qui auraient quelques provisions de fourrage et d'avoine en sus de leurs besoins à venir en faire la déclaration à la mairie ou directement au citoyen agent comptable de l'école de cavalerie.

« Les fourrages livrés seront payés au cours du jour. « Il est important pour la ville que les chevaux de l'école ne soient pas, faute de vivres, envoyés en cantonnement dans les campagnes. Cette mesure, dans les circonstances actuelles, serait extrêmement grave.

« Déjà plusieurs citoyens se sont empressés de répondre à l'invitation de l'administration municipale. Personne, nous en sommes sûrs, ne restera sourd à cet appel. Il s'agit tout à la fois d'un acte de convenance et d'intérêt local.

Allemagne.

HAMBOURG, 7 mai. — Le ministre de Suède a remis aujourd'hui une déclaration que son gouvernement a faite à la cour de Berlin, portant que si les troupes allemandes ne se bornaient pas à attaquer le Schleswig, mais envahissaient d'autres provinces de la monarchie danoise, le gouvernement suédois croirait devoir envoyer au secours du roi de Danemark un corps de troupes pour agir de concert avec l'armée danoise, mais d'une manière purement défensive contre une pareille invasion.

BERLIN, 9 mai. — On assure que le cabinet russe a demandé par une note, à notre gouvernement, des explications sur l'entrée des troupes prussiennes dans le Jutland.

Une lettre de Posen nous apprend que le 7 courant, les Polonais armés commandés par Mirrolawski, se voyant cernés par les troupes prussiennes et ne pouvant se réfugier en Pologne, où les attendaient les troupes russes, ont déposé les armes et se sont rendus au général de Colomb en implorant sa clémence et sa générosité.

VIENNE, 7 mai. — Les nouvelles de Cracovie annonçaient hier que l'on y avait reçu de la frontière la nouvelle que l'empereur Nicolas était arrivé à Varsovie le 3 mai.

SCHLESWIG-HOLSTEIN, 8 mai. — Ce matin, les Danois ont bombardé la ville de Frédéricia, depuis sept heures du matin jusqu'à midi, avec vingt-quatre vaisseaux armés. Le feu a pris dans deux endroits de la ville. L'artillerie prussienne a riposté énergiquement et a repoussé trois chaloupes qui, assure-t-on même, ont été coulées.

SUISSE. — COIRE, 9 mai. — Deux cents hommes ont déserté le régiment italien Ferdinand d'Este; une émeute avait éclaté dans une compagnie.

— On lit dans la Gazette de Vienne du 8 mai: « La congrégation des rédemptoristes, hommes et femmes, et l'ordre des jésuites sont supprimés. »

Angleterre.

Le commencement des séances des deux chambres n'a pas offert d'intérêt. On lit dans le Morning Chronicle, sous la rubrique de Boulogne, 41 mai:

« Un ordre est arrivé de Paris pour mettre toute la ligne du littoral en état de défense et pour monter les canons sur les forts détachés donnant sur la mer. Les portes de la haute ville doivent être réparées et fortifiées. Ceci ressemble à des préparatifs de guerre.

On lit dans l'Express, sous la rubrique de Hull, 12 mai: « Les Danois ont capturé de nouveaux bâtiments et notamment Charlotte pour Valparaiso, d'une valeur de 70,000 livres, bâtiment en cargaison. Des correspondances particulières portent que les négociants sont très-découragés par le bruit qui court que le consul de Suède a fait savoir au sénat de Hambourg que les Suédois avaient résolu d'aider les Danois avec 40,000 hommes, et de mettre leur marine à leur disposition. »

LONDRES, 45 mai. — Le prince Albert a présidé lundi la réunion annuelle de la société fondée pour l'amélioration de la condition des classes ouvrières.

— L'Angleterre vient de perdre une des célébrités dans le pugilat, Thomas Cribb.

— On lit dans le Morning-Herald: « La nouvelle répandue au sujet des travaux de fortification que le gouvernement français veut faire exécuter à Boulogne, prouverait que la France ne nous paiera pas plus de retour, en fait du principe de non intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, qu'elle ne l'a fait au sujet des principes du tarif du commerce libre. Dans le cas où le conseil exécutif de France se déciderait en faveur de la politique de non intervention, ce que l'on saura lundi dans la réponse aux interpellations, il n'est pas certain que le conseil exécutif puisse agir d'après ses propres instructions. »

NOUVELLES DIVERSES.

Le club des républicains socialistes, séant à l'Institut, aux représentants du peuple à l'assemblée nationale.

En présence du bombardement de Cracovie et des graves événements qui se préparent sur les bords de la Vistule, les citoyens soussignés, profondément indignés de ce long déni de justice envers la nation qui a été baptisée du beau nom de France du Nord, prient instamment l'assemblée constituante de faire la déclaration solennelle qui suit:

« La France, gardienne de la liberté du monde et tutrice naturelle des Etats faibles et des nationalités opprimées, prend sous sa protection la nationalité polonaise.

« En conséquence, confiante dans la puissance de la force morale et voulant éviter au monde le hideux spectacle d'une guerre fratricide, elle provoque la formation d'un congrès européen chargé d'asseoir les rapports entre les peuples sur les bases de la justice et du droit.

« Jusqu'à la constitution de ce congrès, la France adjure tous les opprimés de se rappeler les sublimes paroles des prolétaires de Paris: « Nous avons trois mois de misère au service de la République! » Qu'à leur tour ils aient trois mois de résignation au service de l'humanité.

« Mais à côté de cet appel à la résignation des opprimés, la France déclare aux oppresseurs qu'elle considérera toute nouvelle violation des droits des peuples comme une déclaration de guerre. »

Ont adhéré à cette adresse: les clubs du Salut social, de la Propagande républicaine, de la Fusion démocratique et socialiste, de la Montagne de la Société républicaine centrale, des Jacobins, des Travailleurs républicains, de l'Emancipation des peuples, de l'Organisation du travail, etc., etc.

— Une idée malheureuse a germé dans la tête de quelques fabricants de la ville de Roubaix. Ces messieurs vont de maison en maison solliciter des signatures, afin de féliciter les bourgeois de Rouen de la conduite qu'ils ont tenue lors des dernières élections. Cette triste manifestation a fortement ému une partie de la classe ouvrière de Roubaix. On nous communique aujourd'hui la protestation suivante, qui a déjà reçu un grand nombre de signatures:

« Les soussignés habitants de Roubaix, considérant qu'une partie de la garde bourgeoise de cette ville a signé une adresse de félicitations à la garde bourgeoise de Rouen qui a fait feu sur les ouvriers de cette localité;

« Considérant qu'aucune enquête n'a encore indiqué où étaient les vrais coupables; que, par conséquent, les causes de la lutte ne sont pas encore connues;

« Considérant qu'aucun acte de guerre civile ne peut être l'objet d'un éloge public; que dans tous les cas, « un voile de deuil doit couvrir de pareils malheurs;

« Déclarent protester contre les félicitations adressées à la garde bourgeoise de Rouen. »

Nous ne pouvons que féliciter les citoyens Roubaixiens qui signent ou ont signé cette sage déclaration.

(Impartial du Nord.)

— Les employés de la poste signent en ce moment une pétition au citoyen Et. Arago, afin que les dépêches partant pour Paris soient fermées à une heure les dimanches et fêtes.

— On parle beaucoup de lettres et de notes relatives au cumul et aux incompatibilités. On n'a pas cité le décret de la Convention du 15 septembre 1792: « La Convention nationale décrète que l'exercice de toutes fonctions publiques est incompatible avec celles de représentant du peuple. »

— Le 4 du mois courant, entre 5 et 6 heures du soir, on a vu au-dessus de l'horizon, à Pézenas (Hérault), un nuage de forme étrange. Il a paru aux yeux d'un grand nombre de spectateurs vers le nord-nord est de ladite ville de Pézenas. — Il représentait une femme gigantesque bien dessinée et conservant toutes les proportions. — Des paysans nombreux, témoins de ce phénomène, disaient que c'était la sainte Vierge, planant sur la France, pour l'investir de sa protection. — Un des assistants prétendit que c'était la déesse de la Liberté ou de la République, et que cette apparition était d'un bon augure pour le gouvernement actuel. — Cette figure s'envola et disparut tout-à-coup, au grand désappointement des spectateurs ébahis et fort contrariés de ne pouvoir suivre ses traces.

— La livraison des 45 à 50 mille fusils demandés à la France par le gouvernement du roi de Sardaigne va, dit-on, avoir lieu incessamment. Le paiement en sera fait au moment même de la livraison. — Il paraît que M. Peupin sera nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics.

— L'assemblée nationale se trouve actuellement composée ainsi: membres de l'ancienne chambre, 129; magistrats et avocats, 114; ecclésiastiques, 17, y compris le pasteur protestant; médecins 36; ouvriers, 34; industriels, 38; militaires, 38; magistrats municipaux, 39; commissaires du gouvernement et employés, 63; agriculteurs, 16; ingénieurs, 8; propriétaires, 80; inconnus, 245. — Total, 853. — Observons qu'il y a encore à faire des vérifications de pouvoirs.

Le Directeur-Gérant, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.